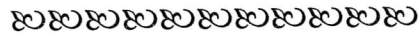


# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le 10/04/2025  
ID : 060-216001347-20250408-4797-BF



SEANCE DU 08/04/2025

**DATE DE CONVOCATION**  
**DATE D’AFFICHAGE**

04/04/2025

**NOMBRE DE**  
**CONSEILLERS**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 14

Objets :

**Compte de gestion CCAS. 2024**

**N° 4797**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
**09/04/2025**

et publication ou notification  
**09/04/2025**

L’an deux mil vingt-cinq le 08 avril le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHABLE Francis, Maire

Etaient présents :

MMmes DAVIAU Christine, , DEPONDT Patricia, BARRAULT Pascal, JUGAN GORGE Valérie, VIDAL Cécile, ANCART Grégory, BROSSARD Frédéric, ROZE Julien , DUCHESNE Marie-Laure, MARTINS José, SATIZELLE Amandine

Absent excusé : BREEMEERSCH Julien, BARKATS Hervé, DE LAERE Cécile, GUIGONNET Nolwenn, RIBEIRO FARIA Carlos

Absents ayant donné pouvoir : GOMEZ François, DOREMIEUX Bernadette  
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme VIDAL Cécile a été nommée Secrétaire.

**COMPTE DE GESTION CCAS 2024**

Le Conseil Municipal,

Après s’être fait présenter le budget primitif l’exercice 2024 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs ces créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2024,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024
- 2) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et ans susdits.

Pour extrait conforme, le 08/04/2025

Le Maire  
Francis CHABLE

